



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Question écrite n° 93408

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Un certain nombre de nos concitoyens se sont émus de l'information selon laquelle la coupe du monde de football en Allemagne serait l'occasion d'un développement de la prostitution qui pourrait entraîner le déplacement forcé de plusieurs dizaines de jeunes femmes. Soucieux de défendre la cause des femmes et lutter contre le trafic d'êtres humains, il sollicite un engagement fort et déterminé de la France en faveur de la signature de la convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Il souhaiterait connaître la position du gouvernement français sur la signature de cette convention et sur les conditions de sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93408

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4578